

ASSOCIATION AMICALE DES PECHEURS A LA LIGNE DE NOGENT-SUR-SEINE (AUBE)

A.A.P.M.A Agrée

FONDEE LE 17 MARS 1901

INTERDICTION TEMPORAIRE DE PÊCHE Référence ITP3/2020

Secteur concerné : tous les plans d'eaux du domaine privé

Période : du 27 octobre 2020 au 31 décembre 2020.

Motif : période de confinement

En raison du confinement prévu par l'état Français nous fermons tous nos étangs du domaine privé: Le Monteuil, le Jean Masson, le Pont de Sens, la Pature, le Caron, le Montois, le Saipol, le Petit Pleux, les Aulnais et le Chenal évacuateur de crue de la centrale du vendredi 27 octobre 2020 au jeudi 31 octobre 2020, la pêche sur ces plans d'eaux est interdite durant toute la période. Des panneaux seront disposés aux entrées du plan d'eau afin d'informer les pêcheurs.

Sanctions:

- Non-respect du règlement intérieur : amende de 50 €.

Le 27/10/2020 à Nogent-sur-Seine

Le président
Arnaud GAUDIER

